

# LA SANTÉ EN FRANÇAIS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

## Vivre en santé en français

Toujours convaincue que la prise en charge par les francophones de leur propre santé et de leur mieux-être s'inscrit dans une démarche de prise en charge par la collectivité et permet de contrer l'assimilation, la SAANB propose dans les pages suivantes un projet qui permettra à la collectivité francophone de la province d'avoir une réelle emprise sur ses services de santé et son mieux-être.

### Résumé

#### 1 - La structure de prise en charge proposée

La vitalité de la communauté francophone en santé se trouve renforcée par une prise en charge collective qui s'exerce grâce à une **concertation et une gestion francophones unifiées**. Les francophones exercent un contrôle accru sur les programmes de formation offerts aux professionnels de la santé. Ils déterminent leurs besoins, leurs priorités et l'orientation des actions/services dans ce domaine. Pour ce faire, ils planifient et élaborent leurs services de santé et de mieux-être, en gèrent la prestation et en font l'évaluation. Ils ont un droit de regard sur toutes les décisions/actions gouvernementales qui touchent le domaine de la santé et qui pourraient compromettre leurs responsabilités dans ce domaine (p. ex. le plan gouvernemental de lutte contre le cancer).

#### 2 – **Recommandations** relatives à la **structure du ministère** :

La SAANB recommande au gouvernement de créer un poste de **sous-ministre associé** francophone au ministère de la Santé.

- a) Que le poste de sous-ministre de la Santé soit classifié comme étant **parfaitement** bilingue.
- b) Que le sous-ministre **associé** de la Santé soit responsable de la collectivité francophone; qu'il veille à la planification et à l'évaluation des services de santé et du mieux-être ainsi qu'à la répartition des ressources destinées aux francophones. De plus, qu'il veille à l'élaboration et à mise en oeuvre de services en collaboration avec le **Conseil francophone de la santé**.

La SAANB recommande au gouvernement de créer le **Conseil francophone de la santé**.

Que le **Conseil francophone de la santé** soit composé de deux représentants des régions francophones existantes (ou des régions situées dans des régions à majorité francophone), d'un représentant des centres de santé francophones situés sur un territoire desservi par les régions anglophones de Saint-Jean, Fredericton et Miramichi, et de personnes clefs de la collectivité francophone représentant les intérêts généraux de la collectivité et des réseaux complémentaires comme ceux en éducation. Que le concept de la concertation soit élargi de sorte qu'il englobe et dépasse le concept des soins primaires. Enfin, qu'il dépasse la notion de réseau afin de refléter la **prise en charge**.

La SAANB recommande au gouvernement de créer (ou d'accélérer la création) des centres de santé communautaires francophones.

Que les collectivités francophones de **Saint-Jean, Fredericton et Miramichi** soient dotées de **centres de santé communautaires francophones (CSCF) qui recevraient un budget «protégé»**. C'est cet élément de la structure qui leur permettrait de fonctionner en liens étroits avec la structure provinciale francophone en santé.

### **3 - Recommandations relatives à la formation professionnelle**

*Que des mesures visant spécifiquement l'amélioration de la formation professionnelle soient mises en place en amont des services à améliorer; pour éviter que la restructuration du système ne puisse donner les résultats visés faute de personnel qualifié pour la mettre en oeuvre tant au plan professionnel que linguistique.*

La SAANB recommande au gouvernement d'accélérer et d'augmenter la formation de professionnels de la santé francophones au Nouveau-Brunswick.

- a) Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue à élargir les formations existantes pour répondre pleinement aux besoins des régions.
- b) Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick favorise progressivement le développement de nouvelles formations dans les institutions d'enseignement postsecondaire francophones, sans exclure la mise en oeuvre de mécanismes de partenariat, lorsque cela s'avère utile et faisable, dans des spécialités non encore couvertes dans la province.

#### 4 –Recommandations d’ordre administratif

- a. **Que les fonds et les ressources matérielles destinés aux secteurs francophones et anglophones soient divisés en deux parts équitables.** *Cela permettrait de mettre en oeuvre, pour les francophones, des services (secondaires ou tertiaires) auxquels ils n’ont pas accès.*
- b. Que tous les membres des conseils d’administration des régies soient **élus**.
- c. Que les directeurs des régies **répondent directement à leur conseil d’administration.**
- d. **Tout en privilégiant les principes d’accès et de proximité** que les francophones des régions qui doivent se déplacer vers une autre région pour obtenir un service inexistant ou n’existant qu’en anglais dans la leur, **bénéficient** d’un remboursement de dépenses.
- e. Que les normes linguistiques élaborées dans le document ci-joint soient instaurées et mises en application.

**Que cette réorganisation du ministère de la Santé soit reconnue par une loi.**

#### 5 - Des normes acceptables pour les francophones

Si le système de santé offre une dualité plus officielle, cela ne corrigera pas nécessairement tous les problèmes d’accès aux services en français, ni les difficultés de fonctionner en français dans les établissements, car en effet, certains établissements francophones devront maintenir des effectifs ayant une forte capacité bilingue. C’est justement cette capacité des établissements de soins de santé à offrir des services bilingues qui incite à des mises en garde contre l’assimilation.

Afin de prévenir que les établissements de santé soient des lieux d’assimilation pour les francophones, la SAANB recommande que soient mises en oeuvre des normes de fonctionnement et des politiques institutionnelles visant à assurer la vitalité de la collectivité francophone.

#### Conclusion

D’aucuns, y compris plusieurs politiciens, croient toujours que l’application du principe de la dualité en santé entraînerait des coûts inabornables ou une grande déstabilisation du système. Pour d’autres, et c’est ce que démontre le document ci-joint, l’application des principes juridiques au secteur de la santé n’est pas plus compliquée qu’elle ne l’est dans d’autres secteurs. Au fait, plusieurs des éléments structurels nécessaires pour assurer aux francophones la prise en charge de leur propre système de santé et de mieux-être existent déjà. Pour mieux actualiser et rendre efficace cette structure, il ne reste qu’à y déployer un léger effort additionnel. Pour en avoir la motivation, il suffit d’appliquer les droits linguistiques et de reconnaître que la santé fait appel à de nombreux déterminants, dont la langue et la culture du client. La SAANB estime que la réorganisation administrative ainsi que les coûts associés à une telle restructuration du système de santé seraient minimes.